

Exposé prononcé à la conférence de presse sur le référendum contre la réforme de la LPP

Adrian Wüthrich, président de Travail.Suisse

Travail.Suisse, l'organisation faïtière indépendante des travailleuses et travailleurs, regrette sincèrement qu'il nous faille annoncer ici le lancement du présent référendum. Travail.Suisse a fait son possible pour négocier le compromis des partenaires sociaux et pour présenter une solution qui ait une chance d'aboutir aux urnes. Nous avons négocié un bon compromis avec l'USS et l'Union patronale suisse. Un compromis dans lequel toutes les parties faisaient des concessions, mais qui comportait des améliorations pour toutes les parties. Nous avons élaboré un compromis qui préservait le niveau des rentes, et même qui prévoyait des améliorations pour les bas revenus. Nous avons mis sur la table un compromis qui aurait permis de moderniser le deuxième pilier, sans que les travailleuses et travailleurs en fassent les frais. En signe de notre attachement au système des trois piliers.

Le projet consistant à « payer plus pour des baisses de rente » n'a aucune chance devant le peuple

Nous sommes hélas aujourd'hui dans une situation où le Parlement a enterré le compromis d'origine. Le Parlement a détérioré le compromis des partenaires sociaux, au détriment des salarié·e·s. Le projet actuel a beau injecter davantage d'argent dans le deuxième pilier, il ne permet pas de maintenir globalement le niveau des rentes. Travail.Suisse est déçu du résultat. Nous nous attendions à ce que tous les partenaires sociaux défendent loyalement le compromis des partenaires sociaux et à ce que le Parlement le soutienne à son tour. Les partenaires ont certes fini par mettre une proposition sur la table, après l'échec aux urnes de Prévoyance vieillesse 2020. Or peu avant la fin des négociations, l'Union suisse des arts et métiers a claqué la porte et a dénoncé au Parlement le compromis des partenaires sociaux. L'Union patronale n'a pas non plus clairement soutenu le compromis des partenaires sociaux et a renoncé à le défendre activement auprès des parlementaires. Nous déplorons que les partenaires sociaux aient tourné le dos au compromis. Leur attitude risque bien d'aboutir à un nouveau blocage des réformes. En amont du scrutin sur Prévoyance vieillesse 2020, les employeurs avaient pourtant dit qu'ils mettraient sur la table une meilleure solution et combattaient avec cet argument le projet Prévoyance vieillesse 2020, que nous soutenions. Or manifestement, les employeurs ne sont pas disposés à présenter une solution viable, qui prenne aussi en compte les intérêts des travailleuses et travailleurs. Quant à nous, pour en rester dans la logique du compromis des partenaires sociaux, nous avons l'intime conviction que le projet actuel – payer plus pour des baisses de rente – échouera aux urnes.

Un supplément de rente sans financement solidaire

Avec le supplément de rente, le compromis des partenaires sociaux renfermait un élément indiscutablement solidaire. Un élément veillant à endiguer dans le deuxième pilier la redistribution opérée aux dépens des petits revenus, au profit des gros revenus. En effet, l'inégalité de l'espérance de vie aboutit aujourd'hui au phénomène suivant : les personnes réalisant de petits revenus, qui vivent en moyenne moins longtemps et donc qui perçoivent moins longtemps des rentes de leur caisse de pensions, cofinancent les personnes réalisant de gros revenus, qui vivent en moyenne plus longtemps et donc qui perçoivent des rentes plus élevées de leur caisse de pensions. Le supplément de rente aurait quelque peu corrigé ce mécanisme contraire à la solidarité et au moins atténué cette tendance. Le Parlement l'a hélas édulcoré, au point qu'on ne peut plus vraiment parler de composante solidaire. Dans le compromis des partenaires sociaux, il était prévu que les revenus supérieurs jusqu'à hauteur de 860 400 francs des déductions destinées au supplément de rente. Les revenus supérieurs auraient ainsi fourni une contribution substantielle au supplément de rente. Or la réforme actuelle prévoit que des cotisations doivent être payées uniquement sur le salaire coordonné jusqu'à 176 400 francs.

Les très hauts revenus peuvent ainsi garder à leur usage personnel tout ce qu'ils gagnent au-delà de ce montant, sans devoir rien payer pour le supplément de rente. En fait, le Parlement a trouvé un moyen discret de faire échapper les bénéficiaires de très hauts revenus à toute responsabilité en matière de compensation sociale dans le deuxième pilier.

Surcroît de coûts pour les travailleuses et travailleurs réalisant de bas salaires

La majorité du Parlement a manifestement eu moins de peine à relever les cotisations LPP. Or l'abaissement de la déduction de coordination obligera en particulier les personnes réalisant de bas revenus à verser davantage de cotisations au deuxième pilier. Cela augmentera certes leur capital de vieillesse, et donc aussi leur rente. Si l'on regarde les pourcentages, les augmentations de rentes paraissent spectaculaires. Mais si l'on considère ces montants en francs, on constate que les rentes supplémentaires obtenues représentent de très faibles montants. Quant aux revenus moyens, situés entre 70 000 et 88 000 francs, ils doivent s'attendre à des pertes de rentes de 5 % à 15 %. Et comme le seuil d'entrée a été revu à la baisse, une partie des travailleuses et travailleurs devront s'acquitter pour le deuxième pilier de déductions salariales qui ne leur vaudront même pas en fin de compte une rente plus élevée à la retraite, puisqu'ils percevront de toute façon des prestations complémentaires. En somme, il ne leur restera dans cette réforme qu'un salaire moins élevé.

Travail.Suisse soutient le référendum

De l'avis de Travail.Suisse, la réforme de la LPP au Parlement est passée d'un projet équilibré, avec des éléments solidaires, à un projet coûteux et déséquilibré, entraînant des pertes de salaire et de rente. Et les personnes se croyant épargnées par la réforme oublient que de moins bonnes conditions dans la partie obligatoire de la LPP ont toujours valeur de référence pour la partie surobligatoire. Autrement dit, les détériorations opèrent un nivellement vers le bas. Les suppléments de rente sont en outre limités dans le temps et ne profiteront qu'à un petit nombre de travailleuses et travailleurs. Le Comité de Travail.Suisse a par conséquent décidé de saisir le référendum contre la réforme de la LPP, dans le cadre d'une vaste alliance.

Renseignements :

Adrian Wüthrich, président de Travail.Suisse/ex-conseiller national, 079 287 04 93